Compte Rendu du Comité Social d'Administration du 3 octobre 2023 :

Ce 3 octobre 2023 se tenait un CSAL avec comme ordre du jour deux sujets importants:

- la fusion des SIP de Saint Etienne Nord et de Saint Etienne Sud en un SIP unique au 01/01/2024, énième avatar du NRP, Nouveau Réseau de Proximité
- la création du service départemental des Impôts Fonciers.

Trois déclarations liminaires ont été lus (CGT, FO et Solidaires Finances Publiques). Au vu de l'ordre du jour et du contexte actuel (notamment le scandale des mutations de B stagiaires qui ne peuvent rentrer dans la Loire à cause de l'embauche de contractuels B et C sur la plus grosse partie des postes vacants), nous avions décidé d'écrire une liminaire en partie sur ce sujet que vous trouverez en pièce jointe.

Le directeur a reconnu que GMBI et les nouveaux applicatifs comme Surf par exemple ne sont pas une franche réussite, qu'ils ont été mis en place trop tôt et que le vocabulaire est peu adapté et trop technique pour que les contribuables puissent facilement remplir leurs obligations.

Sur le sujet des contractuels et de la mutation des B stagiaires :

Le directeur reconnaît que les règles de mutation ont changé entre le moment où les agents se sont inscrits au concours et le moment où ils ont réussi ce concours. Il reconnaît que certaines situations induites par ces mutations sont compliquées voir impossibles pour certains agents, mais le directeur assume d'avoir eu recours à l'embauche de contractuels pour ne pas laisser des services en sous effectif au 01/09/2023.

Cet argument peut éventuellement s'entendre pour la situation du SIP de St Chamond où 8 postes de catégorie C étaient vacants au 01/09/2023 après les mutations locales.

Encore que plutôt que d'avoir recours à des solutions à court terme d'embauche de contractuels, peut être faudrait-il réfléchir plus globalement sur l'attractivité de plus en plus faible des concours de fonctionnaires, et comme première réponse augmenter les salaires et revoir les grilles notamment des catégories C et B.

Sur les 10 embauches de contractuels C et 9 contractuels B prévues dans la Loire en septembre 2023, 15 sont déjà effectives et 2 le seront dans les jours à venir. Malgré le nombre de candidatures importantes, la direction a essuyé de nombreux refus car les personnes éteint mieux payés dans leurs postes actuels.

Vous l'aurez compris, le directeur assume d'embaucher des contractuels et donc prend le risque qu'un certain nombre de collègues ayant réussi le concours et qui auraient obtenu la Loire sans ces embauches soient mutés ailleurs, ce qui est le cas pour un certain nombre. Un superbe exemple de management RH dénué de bons sens et d'humanité !

1) Fusion des deux SIP de Saint Etienne :

On vous passe volontiers les éléments de langage de la direction utilisés à chaque fois pour justifier les restructurations, fusions, destructions de service.

C'est bien entendu d'après la direction pour notre bien et celui de l'usager et pour une efficacité de travail accrue.

Encore une fois, nous ne sommes pas dupes, c'est surtout pour réaliser des économies d'échelle comme à chaque fusion de service.

Le SIP de Saint-Étienne Nord fusionnera au 1er janvier 2024 avec celui de Saint-Étienne Sud ; Physiquement, les agents du SIP Nord arriveront vers le 15 mars 2024 sur le site de Charcot le temps que les travaux se fassent. Trois des communes gérées par le SIP de Saint-Étienne Nord : Sorbiers, La Talaudière et Saint-Jean-Bonnefonds, seront également transférées au SIP de Saint Chamond.

4 emplois de catégorie B ou C seront transférés du SIP Saint-Étienne Nord au SIP de Saint Chamond. La catégorie des emplois sera déterminée en fonction du profil des agents volontaires pour être transférés. Quand on connaît les difficultés pour attirer du monde sur le SIP de St Chamond (8 postes de C étaient non pourvus au 01/09/2023 et 8 embauches de contractuels sont prévues), cela ne va pas être chose aisée. Pour l'instant il y aurait trois volontaires.

Les emplois de catégorie B et C restants actuellement implantés au SIP Saint Étienne Nord (hors cellule foncière) seront transférés au SIP Saint-Étienne Sud.

Comme pour toutes les opérations de restructurations, les agents provenant du SIP de Saint-Étienne Nord et transférés au SIP de Saint-Étienne Sud sont placés en position ALD, alors même que l'opération de transfert se situe pour l'essentiel sur la même commune. De ce fait, ils pourront participer, sans restriction de durée de présence sur le poste, aux mouvements nationaux et locaux 2024. Leur affectation sur le SIP fusionné sera prononcée au 1er janvier 2024. À cette même date, sera déclenché le versement des indemnités d'accompagnement pour les agents qui en remplissent les conditions (en l'occurrence les agents transférés de St Etienne à St Chamond).

D'après la direction, la superficie des locaux de l'actuel SIP de Saint-Étienne Sud (Charcot) permettra d'accueillir sans difficulté les agents en provenance de Saint-Étienne Nord. Le SIP fusionné occupera le 1er étage du CFP de Saint-Étienne Sud où se trouve également le SPFE de Saint-Étienne. Un déménagement d'une partie du SPFE est nécessaire. Au final, ce dernier bénéficierait d'une superficie légèrement supérieure à la précédente.

L'accueil rénové de Charcot aura une superficie augmentée (il passera de 226 à 300 m2) permettant , toujours d'après la direction, d'accueillir le public des SIP fusionnés. Au vu des problèmes récurrents d'accueil du public au SIP SUD sur le site de Charcot, la direction semble bien confiante de penser que la fusion des deux SIP donc potentiellement d'un flux d'accueil multiplié par deux se passera aussi bien.

Les travaux pour l'accueil s'effectueraient entre fin décembre 2023 et le 15 mars 2024 dans une période un peu mois chargée. Un accueil provisoire sera transféré au 3eme étage de Charcot afin que les agents d'accueil soient moins impactés par le bruit des travaux. Sur ce point, la demande des organisations syndicales relayant la demande des agents du SIP suite à la réunion de la formation spécialisée (ex CHS/CT) a été entendu.

2) Création du service départemental des Impôts Fonciers

La DG préconise la mise en place d'un service départemental des impôts fonciers (SDIF) dans tous les départements à horizon 2023 au plus tard, afin de recentrer les missions foncières au sein d'une structure départementale unique et anticiper l'évolution prochaine des missions foncières, à savoir :
– le lancement de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation,
– le transfert à la DGFIP de la mission de liquidation des taxes d'urbanisme,
– l'évolution du dispositif de gestion fiscale et de surveillance des propriétés immobilières (dématérialisation des déclarations foncières des propriétés bâties, déploiement du module GESTLOC d'évaluation et de surveillance – comprenant le remplacement de LASCOT par le module de surveillance SURF, développement de l'intelligence artificielle pour détecter les anomalies

Finalement pour le transfert de la taxe d'urbanisme et la mise en place de Gestloc, gestodl et surf, le fiasco total sera intervenu avant la création du SDIF de la Loire , le tout grâce à l'extraordinaire incompétence de la DG sur la mise en place de ces nouveautés, laissant des cellules foncières croulant sous les demandes des contribuables perdus devant tant de complexité, d'impréparation et de communication foireuse de la DGFIP.

Le SDIF sera constitué du PELP et du PTGC – dans leur organisation actuelle – ainsi que d'un Pôle d'Évaluation des Locaux d'Habitation (PELH) à créer, qui reprendra les missions foncières exercées actuellement dans les cellules foncières des SIP de Saint-Étienne Nord, Montbrison et Roanne.

Le SDIF sera installé dans le CFP Convention où est déjà implanté le CDIF. A noter que la direction n'a pas prévu d'agrandir l'espace où les collègues peuvent manger à Convention.

Pour la réalisation des missions topographiques et d'évaluation des locaux d'habitation, deux antennes sont également maintenues sur les CFP de Roanne et de Montbrison, jusqu'au 31/12/2026 de manière certaine d'après le directeur. Ensuite ???

En parallèle de la mise en œuvre du projet de création du SDIF, le transfert de la mission de liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFiP est intervenu au 1er septembre 2022. Des agents de la DDT seront accueillis en 2023 et 2024 sur l'antenne de Roanne (2 agents au 1 er septembre 2023 et 1 agent au 1er septembre 2024).

Seule la cellule foncière du SIP de Saint-Étienne Nord déménage au CFP Convention. Les autres agents ne bougeront pas.

3) Questions diverses

-semaine de 4 jours :

Pour l'instant , rien de prévu à la DGFIP !

-Facturation électronique :

Où en est on ? Mise en place repoussée suite à des outils encore une fois un peu trop complexe pour une partie des entreprises. La DG prend pour une fois un peu plus de temps, histoire de ne pas encore une fois foirer lamentablement comme pour la mise en place de GMBI.

-Stage : Après « la direction de la Loire importune les agents «saison 1» pour leurs frais de déplacement, voici «la saison 2 » : la direction importune les agents pour les stages par demi-journée »

Nous sommes intervenus sur le sujet des stages de 4,5 jours pour les agents affectés sur Saint Etienne ou St Chamond et Firminy.

En effet, la direction demande aux agents affectés sur ces sites et participant à un stage de 4,5 jours sur Lyon de revenir travailler le vendredi après midi.

Comment un agent finissant à 12h son stage à la Part Dieu peut-il arriver au boulot, notamment sur le site de Charcot à l'heure ???

Pour un agent affecté à Charcot, soit l'agent quitte la formation avant la fin vers 11h35 , prend le train de 11 h 54 et arrive à temps au boulot, soit il finit sa formation, prend le train de 12h24 pour arriver à Chateaucreux à 13h15, arrive à Charcot à 13h35 après 20 minutes de tram et n'a donc pas sa pause méridienne obligatoire de 45 minutes pour manger

Dans tous les cas les agents se font avoir au niveau de la pointeuse car il sera difficile de faire sa demi-journée sur cet après midi là, pourtant dans une semaine chargée où l'agent sera parti chaque matin tôt et revenu chaque soir assez tard.

La direction a répondu que dans le cas d'une arrivée au bureau après 14h, les chefs de service étaient autorisés à régulariser l'anomalie en rentrant dans Sirius ce temps-là en régularisation heures non comptabilisés. Merci mon seigneur, vous êtes trop bon !!!

Nous avons rappelé à la direction que les agents vont en stage pour se former et non pour s'amuser et qu'une semaine de stage à Lyon est très chronophage et énergivore et que la productivité de la DGFIP de la Loire ne va pas être en chute libre si on donne la demi-journée à l'agent.

Sur ce sujet, comme pour les frais de déplacement, nous ne lâcherons rien et continueront à interpeller la direction jusqu'à obtenir gain de cause

Des collègues commencent à refuser des formations de 4,5 jours à cause de cet état de fait et nous les encourageons à continuer à le faire pour que la direction comprenne enfin la stupidité de ces préconisations.

D'ailleurs, les chefs de service pourraient aussi s'insurger face à ces pratiques en défendant les agents victimes de ces préconisations.

Pour Solidaires Finances Publiques

Grégory PROTIERE

Olivier GUETON

Catherine DEBERNARDI

Pascal SOULIER